

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Janvier 2024**

Date de convocation :
8/01/2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

L'an deux mil vingt-quatre, 15 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, M. Xavier FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme FRENOY, M. BRISSY, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DE FRANCE

Absente : Mme Cécile LOPEZ

Pouvoirs : Mme Laëtitia FRENOY à Mme Malika DHOTEL, M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Malika DHOTEL

N°DCM20240108

OBJET :
**NOUVEAUX TARIFS DE
LOCATION POUR LA MAIRIE
ANNEXE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Considérant les travaux de la salle du stade, et la nécessité de trouver des lieux d'accueil pour répondre aux besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de louer la Mairie annexe sur une journée, en semaine 21€ et le week-end 30€

AJOUTE ces tarifs à la liste des tarifs applicables sur la commune.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations



Fait à Saint Just-Sauvage, 15 Janvier 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.